



# BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 8  
JUN 2011

LÉGISLATURE  
2009-2012



# ASSEMBLÉE PRIMAIRE COMMUNALE

---

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée, à la salle polyvalente de Chalais, le

**lundi 20 juin 2011 à 20 h**

## **Ordre du jour**

- 1. Approbation des protocoles des assemblées primaires des 13 décembre 2010 et 2 mai 2011**
- 2. Comptes de l'exercice 2010**
  - Présentation
  - Rapport du réviseur qualifié
  - Approbation
- 3. Rapport des Chefs de Départements**
- 4. Divers**

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.

Les citoyens de Vercorin qui se rendent à l'Assemblée primaire pourront prendre gratuitement le téléphérique dès 19 h. Des courses spéciales seront organisées après l'assemblée.

# UNE ASSEMBLÉE PRIMAIRE HISTORIQUE!



> Alain Perruchoud

La commune de Chalais peut marquer d'une pierre blanche ce 2 mai 2011 où, à l'issue d'une assemblée primaire incroyable, elle a décidé de prendre en main les destinées de son domaine skiable.

638 citoyennes et citoyens, soit plus du 30% du corps électoral, se sont déplacés pour se prononcer souverainement, à main levée, sur la question du rachat de la majorité des actions de la société de la Télécabine de Vercorin SA. Inouï! Une belle leçon de démocratie qui prouve que la population est parfaitement consciente des enjeux politiques importants et qu'elle est encore tout à fait capable de se mobiliser pour exprimer son avis.

Pour un Conseil communal, c'est une chance que de pouvoir vivre une telle assemblée. Après avoir travaillé avec ardeur, plusieurs mois durant sur ce dossier, quelle immense satisfaction et quelle intense émotion de voir le projet plébiscité par une vague de cartons rouges, levés sans hésitation et avec conviction, par 96% des citoyen-e-s présent-e-s.

En cela, notre commune est exemplaire. Elle a toujours su faire face à ses responsabilités et prendre les bonnes décisions pour son avenir. Hier, l'école de Vercorin et l'espace Bozon, aujourd'hui les remontées mécaniques et le domaine skiable en sont les exemples les plus marquants. Et fait remarquable aussi, toutes ces décisions ont été prises par une population coalisée et soucieuse de défendre prioritairement l'intérêt général. Le clivage plaine-montagne fait définitivement partie du passé et notre slogan communal «quatre villages, une âme» est parfaitement légitimé.

Dans son édition du 4 mai 2011, le *Nouvelliste* titrait «... Triomphe politique du président de Chalais...». Ce titre, flatteur pour ma personne, j'en conviens, ne reflète bien évidemment pas toute la réalité. Je profite donc de cet éditto pour

associer à ce triomphe les membres du Conseil communal qui ont pris les décisions essentielles pour permettre le lancement de ce dossier. J'y associe ensuite et surtout les membres de la commission Vercorin 2015. Sans l'apport de ces personnes qui ont œuvré durant plus d'une année, avec professionnalisme et dans un esprit d'ouverture, de sincérité et de confiance, le Conseil n'aurait jamais été à même de présenter à l'Assemblée primaire, dans un délai si court, un dossier si bien préparé. J'y associe enfin vous toutes et tous qui vous êtes déplacé-e-s, ce 2 mai 2011, pour accepter les propositions qui vous ont été présentées.

Cela étant, il faut être conscient que le plus difficile reste à faire. Ce sera le mandat du nouveau Conseil d'administration de la société de la Télécabine de Vercorin SA. Il s'agit de réussir l'augmentation du capital, de convaincre les banques de soutenir financièrement le projet, de lancer les travaux de renouvellement de l'installation de base, de réaliser l'enneigement artificiel jusqu'au Crêt-du-Midi et de veiller au bon fonctionnement général de la société. La tâche est très ardue et je tiens à exprimer ici mes plus vifs remerciements à l'attention des nouveaux administrateurs qui ont accepté de relever ces défis importants.

J'adresse aussi mes remerciements aux administrateurs qui se sont succédé, durant plus de 30 ans, à la tête de la société de la Télécabine. Leur engagement, au service des remontées mécaniques et du domaine skiable, a fortement contribué au développement de l'économie touristique de Vercorin.

Ce 2 mai 2011, une page s'est tournée, la Commune et la démocratie ont triomphé. Cependant, il faut en être bien conscient, le plus dur reste à faire.

A n'en pas douter, TOUS ENSEMBLES, nous y arriverons.

**Alain Perruchoud,**  
président

# ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2010

M. Alain PERRUCHOUD, président, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et les remercie pour leur intérêt aux affaires publiques.

Il rappelle que la convocation a été affichée au pilier public, publiée par l'intermédiaire du Bulletin Officiel et enfin, relayée par le «CHALAIS-Infos» N° 6 de décembre 2010.

Avant de passer à la lecture du protocole, le Président propose deux scrutateurs officiels, soit MM. Jean-Elie SALAMIN et Jean-Marc LINDER, qui sont acceptés par l'Assemblée. Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour qui n'est pas contesté.

## 1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 21 JUIN 2010

Le protocole a été intégralement publié dans le dernier numéro du «CHALAIS-Infos». Sa lecture n'est pas demandée et il est approuvé sans modification.

## 2. PRÉSENTATION DU BUDGET 2011

Avant de passer aux explications comptables détaillées, le président procède à son habituel tour d'horizon des chantiers communaux et événements qui se sont déroulés depuis la dernière assemblée.

M. Alain PERRUCHOUD mentionne notamment le report des travaux pour la déchetterie intercommunale des Etreys, l'opposition de Pro Natura à la modification de la prise d'eau potable à l'Ar du Tzan, la préparation du dossier financier pour le bâtiment «La Postale» à Chalais, le remembrement des Grampraz et ses conditions impératives, la constitution d'une commission ad hoc «Vercorin 2015» pour aider à l'étude des choix d'avenir vis-à-vis de la Télécabine de Vercorin.

En 2<sup>e</sup> partie, le président passe en revue les chiffres principaux du budget 2011 qui prévoit une marge d'autofinancement de Fr. 2'148'964.- pour un total de revenus de près de 14 millions.

Aperçu du compte administratif	Comptes 2009	Budget 2010	Budget 2011
<b>Compte de fonctionnement</b>			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- fr. 12'330'500.31	11'407'211.00	11'829'009.00
Revenus financiers	+ fr. 13'648'141.17	13'596'331.00	13'977'973.00
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= fr. -	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= fr. <b>1'317'640.86</b>	<b>2'189'120.00</b>	<b>2'148'964.00</b>
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	- fr. -	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr. 1'317'640.86	2'189'120.00	2'148'964.00
Amortissements ordinaires	- fr. 1'705'709.50	1'743'500.00	1'769'000.00
Amortissements complémentaires	- fr. -	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- fr. -	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= fr. <b>388'068.64</b>	-	-
<b>Excédent de revenus</b>	= fr. -	<b>445'620.00</b>	<b>379'964.00</b>

## ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2010

Compte des investissements				
Dépenses	+ fr.	3'310'950.65	2'301'000.00	2'314'525.00
Recettes	- fr.	984'530.10	209'000.00	314'900.00
<b>Investissements nets</b>	= fr.	<b>2'326'420.55</b>	<b>2'092'000.00</b>	<b>1'999'625.00</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= fr.	-	-	-

Le bénéfice net représente un montant de Fr. 379'964.-; ainsi, l'endettement communal devrait être réduit de Fr. 149'339.- pour atteindre env. 11,5 millions au 31 décembre 2011.

Les investissements nets, quant à eux, avoisineront les 2 millions de francs.

Pour les comptes de fonctionnement, le président présente un tableau du budget regroupé par tâches, donne connaissance des écarts les plus importants et les commente.

Il montre également que la répartition des dépenses de fonctionnement (moyenne 2005-2011) est telle que le 53% des coûts échappent presque totalement au contrôle du Conseil Communal (Etat du Valais, Associations intercommunales, Amortissements obligatoires, TVA, Intérêts). Par ailleurs, une augmentation géné-

rale moyenne de 15% est à signaler, avec un accroissement plus important pour les coûts liés aux obligations légales.

A la demande de M. Clément PERRUCHOUD, le président apporte quelques précisions sur le coût important (Fr. 162'700.-) généré par la rubrique «Police Municipale».

Au chapitre des investissements, M. Alain PERRUCHOUD situe les chantiers sur les cartes topographiques de notre commune et détaille les travaux prévus.

Finalement, le président confirme que ces investissements pourront être entièrement financés par la marge d'autofinancement du budget 2011.

M. Alain PERRUCHOUD donne connaissance du plan financier pluriannuel 2012-2015, remis à

jour régulièrement, conformément aux dispositions légales.

Dans ce budget prévisionnel, seules les rubriques de fonctionnement ordinaire sont notées; les projets exceptionnels n'y figurent pas tant qu'ils n'ont pas été étudiés et décidés.

Cette planification met en évidence la volonté du Conseil Communal de favoriser l'établissement de nouveaux habitants, de régler le problème des circulations et de ne pas charger le budget ordinaire pour permettre de faire face à des projets vitaux pour le développement de notre commune.

M. Jean-Michel GRILLET demande pourquoi il n'y a pas d'indication de limitation de vitesse accompagnant le panneau d'entrée de localité à Briey.

Le président rappelle qu'il s'agit d'une route cantonale qui

Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	1'317'640.86	2'189'120.00	2'148'964.00
Investissements nets	- fr.	2'326'420.55	2'092'000.00	1'999'625.00
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= fr.	<b>1'008'779.69</b>	-	-
<b>Excédent de financement</b>	= fr.	-	<b>97'120.00</b>	<b>149'339.00</b>

échappe à notre compétence; par contre, l'administration va signaler cet oubli.

Mme Isabelle DEVANTHERY fait remarquer un manque de signalisation à l'entrée du village de Vercorin et la confusion de certains automobilistes qui doivent rebrousser chemin sur la place centrale.

Le président rappelle que ce tronçon est également cantonal. Les études sont en cours pour une reprise de cet accès et la création d'une entrée au village plus marquée.

M. Ernest RICHON demande que les réfections de routes entraînant des fermetures soient mieux et plus tôt signalées.

Sur la remarque d'un nouveau citoyen de Vercorin, qui constate que le volume des investissements sur Vercorin est très faible, le président démontre que cette appréciation, basée sur seulement un budget, ne correspond pas du tout à la réalité puisque sur 5 ans, les coûts se sont répartis à raison de 34% pour les villages de Plaine, 9% pour Briey et 57% pour Vercorin.

Au vote, les citoyen-ne-s acceptent, à l'unanimité, le budget 2011.

### 3. RÈGLEMENT DES CIMETIÈRES + TARIFS

M. Cédric RUDAZ présente l'historique de la réfection globale et du réaménagement du cimetière

(manque de places, organisation identique à Chalais et Vercorin, mise à jour et actualisation du règlement et des tarifs).

Le président passe en revue les dispositions prévues, article par article, en apportant quelques précisions sur les différents sujets.

M. Jean IWANOWSKI demande la raison du délai indiqué pour la pose d'un monument (Art. 233).

Le président indique qu'il s'agit d'un délai d'expérience pour permettre au terrain de se stabiliser.

M. Roger SIGGEN demande pourquoi restreindre le nombre de corps dans une même tombe, alors que la 1<sup>re</sup> concession pourrait être échue (art. 141).

M. Jean-Elie SALAMIN, membre de la commission ad hoc, signale qu'il s'agit d'un aspect pratique et de sécurité (profondeur). Par contre, si la concession est échue, le corps pourrait être exhumé.

M. Roger SIGGEN estime que le coût d'exhumation d'un corps (Fr. 5'000.-) est trop élevé.

Il est signalé que ce coût concerne uniquement les exhumations antérieures à l'échéance des 25 ans.

Mme Isabelle DEVANTHERY estime que le terme «ordres religieux» pourrait être mal interprété et devrait plutôt indiquer des religions différentes (Art. 144).

M. Brice CHRISTEN se demande si ce n'est pas la Juge de com-

mune qui doit amender (Art. 31). M. Ernest RICHON s'étonne de cette restriction d'inhumation prévue à l'art. 2.

M. Dany PERRUCHOUD indique que l'inhumation concerne uniquement les corps, non les cendres.

M. Jean-Marc ZUFFEREY demande l'harmonisation des termes employés dans ce règlement pour une meilleure compréhension (Chapelle ardente / Chambre funéraire - Niche / Espace).

Au vote, les citoyen-ne-s acceptent, à l'unanimité, ce nouveau règlement des cimetières et ses annexes (Dimensions + Tarifs) ainsi que l'abrogation des articles 40 à 47 du Règlement de police.

### 4. ABROGATION DES ÉMOLUMENTS FORFAITAIRES EN MATIÈRE DE MENSURATIONS CADASTRALES

Le règlement communal des constructions (1998) prévoit que les frais de géomètre, pour la conservation de la mensuration cadastrale, sont portés à charge du requérant d'une autorisation de construire.

En décembre 2001, l'Assemblée primaire avait accepté d'introduire la facturation d'un émolument forfaitaire pour le relevé des nouvelles constructions.

Aujourd'hui, ces frais ont fortement augmenté, par suite d'un

changement de loi fédérale qui exige des relevés différents, plus complets et notablement plus chers.

Dès lors, ces émoluments sont nettement inférieurs aux frais réels facturés à la commune. Aussi, dans le but de ne pas préitér les comptes communaux, d'auto-financer les frais de géomètre qui ne lui incombent pas directement et de les reporter sur les requérants des dossiers de construction, le Conseil Communal propose l'abrogation de cette décision.

En cas d'accord de l'Assemblée primaire, les frais réels du géomètre et la mise à jour des cadastres seront supportés par le maître d'œuvre de la nouvelle construction, selon l'art 6, alinéa 2. RCC 1998.

M. Jean IWANOWSKI demande si cette mesure entraînera une augmentation des coûts?

Effectivement, si la facturation d'un forfait est plus simple et moins coûteuse; par contre, une partie des frais est reportée sur l'ensemble des citoyens.

Avec la présente proposition, le géomètre pourra facturer directement son travail au maître d'œuvre et les coûts seront réellement supportés par la personne qui les a occasionnés.

Au vote, les citoyen-ne-s acceptent, à l'unanimité, l'abrogation des émoluments forfaitaires décidés par l'Assemblée primaire du 18 décembre 2001.

Dans un deuxième temps, les citoyen-ne-s acceptent, à l'unani-

mité, que les frais effectifs du géomètre soient portés à charge du requérant de l'autorisation de bâtir.

### 5. RAPPORT DES CHEFS DE DÉPARTEMENTS

M. Olivier HUGO débute le tour de table par un rapport sur les travaux effectués dans son dicastère. Il signale le remplacement de l'équipement scénique de la Salle Polyvalente de Chalais dont nous bénéficions ce soir, une étude sur les fuites du réseau d'eau potable, une étude de la consommation par la pose de compteurs en test, la construction de la route de l'Impasse des Marollis, la reprise du Centre sportif du Lavioz, les remboursements en cours aux Grampraz, Zittes et Harroz, la confection d'une carte topographique du Vallon de Réchy et une étude sur la réintroduction d'un bus navette avec Anniviers.

Mme Elisabeth PERRUCHOUD poursuit avec le bilan de ses départements (Constructions, Mesuration fédérale, Cadastre forestier, Taxations) avec en point d'orgue la rénovation des vieilles bâtisses.

Elle dresse un bref aperçu du dicastère des constructions en parlant notamment de l'application des normes et règlements, des amendes pour constructions non conformes, de l'arrêt des travaux suivi de la remise en état des lieux.

Pour la salubrité, des contacts seront pris avec la Commune de Sierre pour améliorer la situation

en bordure de notre commune. L'année 2011 sera placée sous le signe de la mise en ordre des haies qui sont trop souvent implantées à une distance pas assez importante du bord des routes et chemins, gênent la visibilité et entraînent la prolifération de miroirs.

Le Règlement pour la rénovation des vieilles bâtisses arrive à échéance à la fin 2010. Depuis son instauration, ce n'est pas moins de Fr. 740'000.- qui ont été attribué pour améliorer les centres de villages. Il reste aujourd'hui env. 25 dossiers à traiter.

Mme Françoise SCAPUSO concentre son intervention sur l'organisation scolaire, la mise en place des réseaux informatiques, la constitution d'une direction intercommunale des écoles, l'introduction des horaires blocs, différée en raison de la prochaine modification des lois sur l'enseignement et le Personnel Enseignant, la création d'une modération de trafic pour compenser l'absence des patrouilleurs scolaires, ainsi que l'engagement ponctuel d'un éducateur afin de déceler les problèmes avant qu'ils ne deviennent trop importants. Elle résume également ses activités sur le plan du sport (La Suisse bouge 2011), de l'économie (Rencontre des entreprises), de l'économie d'énergie (remplacement des vieux candélabres), de l'agriculture (Plan de développement régional) et de la biodiversité.

M. Cédric RUDAZ rappelle les réalisations 2010 au niveau des routes cantonales, des cimetières, du bisse des Marais à Vercorin,

l'aménagement aux alentours de la Cabane du Bisse.

Pour 2011, l'accent sera mis sur la modération du trafic avec l'introduction des zones «30» et l'installation de mobilier urbain et de signalisations qui permettront une amélioration conséquente de la sécurité des piétons, des automobilistes et des riverains.

Le détail de ces interventions doit encore être présenté au Conseil Communal pour approbation.

### 6. DIVERS

Le président revient sur le dossier «Vercorin 2015», donne connaissance des travaux de la commission ad hoc et du planning indicatif des étapes.

Un accord a été signé pour fixer le prix d'achat du 80% des actions des familles BALET et NEUROHR à Fr. 1'626'100.– dont la décision finale appartiendra à une Assemblée primaire extraordinaire prévue pour la fin avril 2011.

Cette convention fixe la date du 30 juin 2011 pour convoquer une assemblée générale afin de modifier la composition du CA, précise que les vendeurs s'engagent, durant cette période, à ne pas compromettre les intérêts de la SA et permet à la commission d'explorer d'autres pistes, sans risquer de voir ses efforts se retourner contre elle et de renchérir les coûts.

En mars 2011, des séances d'information seront organisées pour mettre à disposition des citoyen-

ne-s toutes les informations nécessaires à une décision aussi importante.

M. Michel FOURNIER estime que les délais sont extrêmement courts.

M. Alain PERRUCHOUD signale que la commission travaille d'arrache-pied et qu'une solution doit être trouvée tout prochainement, car la situation est critique.

M. Ernest RICHON pense qu'il est très important de bien expliquer tous les aspects financiers de cette proposition et notamment leur impact sur les impôts communaux.

Le président confirme que seule l'Assemblée primaire engagera réellement la Commune. La convention signée à ce jour arrête seulement des principes qui permettent une étude sereine de la situation et des solutions potentielles.

Un citoyen de Vercorin signale l'amas de déchets régulièrement constatés autour des moloks à l'entrée de Vercorin et pense que les ramassages ne sont pas synchronisés avec les fins des vacances.

M. Alain PERRUCHOUD répond que ces problèmes sont suivis attentivement; malheureusement, l'indiscipline des usagers nécessiterait presque qu'un employé communal soit présent en permanence; ce qui est difficilement envisageable.

M. Marco CHRISTEN rappelle que les tas de fumier qu'il avait déjà signalé à une précédente as-

semblée sont toujours présents et demande ce qui a été fait par la salubrité.

Le président confirme qu'une intervention a été faite auprès de la personne concernée qui a promis, par écrit, qu'à la fin mai 2011, le nettoyage complet sera effectué et le fumier évacué.

La parole n'est plus demandée et le président clôt l'Assemblée à 22 h 10.

Il convie les citoyen-ne-s à partager le verre de l'amitié; il leur souhaite de joyeuses fêtes et leur présente ses meilleurs vœux pour l'année 2011.

**Alain PERRUCHOUD, président**

**François ZUBER, secrétaire**

# ASSEMBLÉE PRIMAIRE EXTRA-ORDINAIRE DU LUNDI 2 MAI 2011

---

M. Alain PERRUCHOUD, président, souhaite la cordiale bienvenue aux citoyen-ne-s; il se réjouit de la participation importante pour cette occasion. Il constate aussi un grand nombre de jeunes qui se sont déplacés, conscients que les décisions à prendre influenceront énormément leur avenir. Il salue également les invités qui suivent les débats depuis la galerie.

Cette assemblée est extraordinaire à plus d'un titre. Elle réunit une multitude de personnes et aucune convocation n'a rassemblé autant de citoyen-ne-s. Elle a nécessité une organisation spéciale, un contrôle nominatif des citoyen-ne-s et un service d'ordre, ce qui a quelque peu retardé le début de l'assemblée.

Enfin, ce soir, quelque soit la décision prise, le paysage touristique de Vercorin sera bouleversé.

En préambule, le président confirme l'affichage de la convocation officielle au pilier public et la mise à disposition des documents dès le 6 avril 2011, au Bulletin Officiel du Canton du Valais N° 14 et enfin, le relais assuré par le «*CHALAIS-Infos*», Numéro spécial d'avril 2011, distribué à tous les ménages de la Commune.

Le président propose les scrutateurs officiels qui ont été désignés par les partis politiques, soit MM. Dominique BALADIER, Joël PERNET, Ludovic PERRUCHOUD, Steve PERRUCHOUD, Elmar REMONDINO, Reynald THEODOLOZ, Jacques ZUBER et Mme Philomène

ZUFFEREY. Ces personnes sont acceptées sans observation.

Avant de débiter la partie officielle, le président rappelle encore une fois que seules les personnes disposant du droit de vote et de la carte de vote rouge remise à l'entrée, ont le droit de s'exprimer.

Il donne lecture des points prévus à l'ordre du jour de cette assemblée.

## 1. PRÉSENTATION DU DOSSIER DE LA TÉLÉCABINE DE VERCORIN-CRÊT-DU-MIDI (1<sup>RE</sup> ÉTAPE)

M. Alain PERRUCHOUD présente l'historique de ce dossier, vital pour notre économie touristique, dont les éléments ont déjà été longuement exposés lors des 2 séances publiques d'information, le mardi 12 avril 2011 à Vercorin et le mercredi 13 avril 2011 à Chalais.

La concession principale échoit en fin 2016.

Le Conseil d'administration n'a pas abouti dans la recherche d'une solution pour poursuivre l'activité et ne peut pas débloquer suffisamment de fonds pour mener à bien les investissements indispensables qui devraient être consentis pour que l'installation des remontées mécaniques puisse continuer à fonctionner. Dès lors, il a partagé ce souci avec la Commune.

Une commission ad hoc a été constituée pour examiner la situation et aider le Conseil Com-

munal à prendre une décision, en connaissance de tous les éléments.

Dans son dossier, elle a démontré la nécessité pour la Commune de poursuivre l'exploitation du domaine skiable et l'occasion unique de prendre en main et conduire en leader les destinées touristiques de Vercorin.

Elle a également établi un bilan de la société, un relevé complet des actifs et passifs qui démontre bien que le prix de Fr. 350.- par action correspond à la réalité économique.

Le président relève que la société de la Télécabine de Vercorin SA est saine et qu'elle dispose d'un bénéfice annuel qui permet d'effectuer des investissements annuels intéressants, mais largement insuffisants pour faire face au remplacement de l'installation de base et à la poursuite de l'enneigement artificiel, dont le coût global vérifié atteint environ 15 millions de francs.

Avant de passer la parole aux citoyen-ne-s, le président poursuit la présentation avec la 2<sup>e</sup> partie de ce dossier.

## 2. PRÉSENTATION DU DOSSIER DE LA TÉLÉCABINE DE VERCORIN-CRÊT-DU-MIDI (2<sup>E</sup> ÉTAPE)

Si la société de la télécabine peut être exploitée normalement, même en tenant compte des investissements absolument essentiels (remplacement de la ligne

## ASSEMBLÉE PRIMAIRE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 2 MAI 2011

---

de base et enneigement artificiel), il est néanmoins indispensable que de nouveaux lits marchands soient construits afin d'apporter des ressources supplémentaires qui permettront de pérenniser la société et de lui apporter les finances utiles aux investissements et développements futurs nécessaires (remplacement des téléskis et enneigement artificiel du solde des pistes).

Dans cet esprit, la commission Vercorin 2015 a approché le groupe GENCO qui travaille à créer un fonds d'investissements avec, entre autres, un projet de lits marchands à Vercorin. Ce projet qui prévoit la construction de deux immeubles pour un total de 80 logements est envisagé aux alentours de la télécabine et pourraient accueillir un espace de bien-être et de détente ouvert au public.

Ce point n'est pas soumis à la décision de l'Assemblée de ce soir; par contre, il implique un changement de zone et du droit des constructions, d'où la question de principe N° 4 pour la modification du plan d'aménagement des zones (PAZ) et du Règlement communal des constructions et des zones (RCCZ).

M. Alain PERRUCHOUD transmet la parole aux citoyen-ne-s pour des questions complémentaires.

M. Brice CHRISTEN, Président du PLR, soutient intégralement ce projet qu'il juge rationnel et qui permettra à la Commune de développer son économie tou-

ristique plutôt que de voir disparaître cette activité.

M. Didier ANTILLE, Président de l'UDC, signale la déception des membres du parti de ne pas avoir été appelés à participer à l'élaboration de ce dossier et leur frustration de ne pas avoir pu exprimer leurs idées. Malgré une pointe de scepticisme sur la situation actuelle, il appuie les propositions de ce soir.

M. Alain PERRUCHOUD, président, informe que cette commission a été constituée tout simplement comme le prévoient les dispositions légales, c'est-à-dire en fonction des forces politiques représentées au Conseil Communal.

M. Kevin FOLLONIER demande si nous disposons d'assez d'eau pour faire face aux demandes pour ces investissements d'enneigement.

Le président signale que la capacité est suffisante pour la 1<sup>re</sup> étape, mais nécessitera une durée prolongée pour la production de la neige. Par contre, la 2<sup>e</sup> étape obligera la société à trouver une source ou à obtenir l'autorisation de construire une retenue d'eau dans la région du Crêt-du-Midi.

M. Elmar REMONDINO félicite pour la présentation, il estime cependant que les informations pour la 2<sup>e</sup> partie sont plutôt floues, insuffisantes à son avis et engendrent plusieurs questions demeurées sans réponse.

M. Alain PERRUCHOUD répond qu'il s'agit d'une 1<sup>re</sup> approche et qu'il reste d'importantes négocia-

tions à mener et des autorisations à obtenir (FINMA). La philosophie du groupe GENCO est en accord avec les lignes directrices du Conseil Communal. Dans l'état actuel des discussions, la société GENCO assurerait le financement et la construction des lits marchands et ALPVISION s'occuperait de la gérance et des relations avec les grands Tours Opérateurs.

M. Antoine DEVANTHERY mentionne le réchauffement général de la planète et demande si la réflexion a également pris en compte ces paramètres et étudié le déplacement du domaine skiable vers le haut et en direction d'Anniviers (cuvette d'Orzival).

Le président signale que cette extension était prévue dans le plan à 15 ans; elle a dû être retirée pour le moment afin d'obtenir les autorisations liées au domaine actuel.

Dans le futur, une liaison de la plaine à Zinal pourrait être un argument de développement économique et écologique. Cet aspect du dossier n'est pas oublié.

M. Edmond PERRUCHOUD est assuré que personne sur la commune ne souhaite supprimer les remontées mécaniques à Vercorin.

Il s'agit aujourd'hui d'un problème basement économique et, à son avis, le prix payé pour les actions est surfait. Pour lui, il aurait été plus intelligent de prendre une option d'achat à activer lorsque l'augmentation du capital aurait été effective.

## ASSEMBLÉE PRIMAIRE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 2 MAI 2011

M. Alain PERRUCHOUD signale que cette solution n'était pas acceptable pour les actionnaires majoritaires. Par ailleurs, il est optimiste quant à la réussite de l'augmentation du capital. Un risque d'entrepreneur existe toujours, mais dans le cas présent, le président le juge supportable.

Par ailleurs, il n'est plus possible d'évoquer et de présenter des solutions nouvelles à ce stade du dossier.

Il n'y a plus de question et le président passe au chapitre des décisions.

Comme plusieurs voix s'étaient fait entendre contre le vote à main levée, M. Alain PERRUCHOUD informe que le 1<sup>er</sup> vote se fera d'office sur cette question.

Si le nombre de personnes favorables au vote à bulletin secret dépasse le 10% des participant-e-s, le vote sera organisé immédiatement, selon décision du Conseil Communal.

Sur information du contrôle des électeurs, effectué à l'entrée de l'assemblée, on dénombre 638 citoyen-ne-s présent-e-s.

Au vote, 58 (cinquante-huit) citoyen-ne-s demandent le vote à bulletin secret.

Le seuil des 10% n'étant pas atteint, les citoyen-ne-s se prononceront à main levée.

### 3. DÉCISION ET VOTES CONCERNANT LA 1<sup>RE</sup> ÉTAPE

#### Question N° 1

*Acceptez-vous l'achat de 4'646 actions de la Société de la Télécabine de Vercorin SA, au prix unitaire de Fr. 350.-, soit un total de Fr. 1'626'100.-, représentant le 44,42% du capital?*

Citoyen-ne-s présent-e-s et habiles à voter: 638

OUI	615
NON	16
Abstentions	7

#### Question N° 2

*Acceptez-vous, en cas d'augmentation d'un nouveau capital de la SA de Fr. 6'000'000.-, de souscrire à un maximum de Fr. 3'000'000.-?*

OUI	624
NON	6
Abstentions	8

#### Question N° 3

*Acceptez-vous, pour financer ces deux décisions, de recourir à l'emprunt pour un montant maximum de Fr. 4'600'000.-?*

OUI	623
NON	7
Abstentions	8

Dès lors, l'Assemblée accepte, à une très large majorité, le rachat des actions, la participation à la future augmentation du capital et à l'emprunt pour ces 2 objets.

### 4. VOTE DE PRINCIPE

Le résultat de ce vote permettra au Conseil Communal de connaître le souhait des citoyen-ne-s; soit la poursuite des études de planifi-

cation, soit le classement de cette affaire.

En cas de vote positif, le Conseil Communal devra encore préparer les propositions concrètes et les modifications seront soumises, à nouveau, à la décision de l'Assemblée Primaire.

#### Question N° 4

*Acceptez-vous le principe de modifier le plan d'affectation des zones (PAZ) et le règlement communal des constructions et des zones (RCCZ)?*

OUI	614
NON	10
Abstentions	14

Au vu des résultats aussi nets et aussi enthousiastes, le président remercie les citoyen-ne-s et avoue son émotion pour la confiance accordée.

Le Président clôt l'Assemblée à 22 h 20 et convie les citoyen-ne-s à partager le verre de l'amitié.

**Alain PERRUCHOUD, président**

**François ZUBER, secrétaire**

# LE DÉBUT DE LA MOBILITÉ DOUCE

Quand on parle de «mobilité douce», on parle de prime abord de déplacement à pied ou à vélo. Toutefois, l'intervention sur le trafic routier influe directement sur les habitudes des gens et permet de choisir ses déplacements en fonction de la sécurité et des possibilités offertes.

Nous avons été attentifs à la problématique de la surcharge du trafic et avons réfléchi sur la méthode idéale à mettre en place sur notre commune. Le fait d'agir sur un endroit précis aurait eu le risque de créer des problèmes dans d'autres rues. Nous avons donc globalisé l'approche sur les villages de plaine.

Après différentes études, la solution retenue a été d'aménager des zones 30 km/h sur certains tronçons à l'intérieur de nos villages. Ces zones pilotes permettront, dans un futur, d'adapter d'autres quartiers similaires.

La procédure est assez contraignante et doit passer par le service cantonal de la signalisation routière. Des mesures de vitesse ont été effectuées. Cela nous a permis d'argumenter notre choix.

Trois routes ont été choisies pour cette 1<sup>re</sup> étape soit: Route des Flaches – Route des Fermes – Route du Tombec. Les objectifs visés sont:

- Diminuer le transit de circulation dans des quartiers résidentiels



> Les îlots de contournement qui seront utilisés pour l'aménagement futur.

- Limiter les vitesses de passage
- Création de places de parc supplémentaires

Pour ce faire, il est obligatoire, dans ces zones 30, de créer des îlots de contournement et d'appliquer la priorité de droite aux intersections. La zone comporte 2 portiques signalant le début et la fin.

Les plans annexés vous donnent une idée sur les modifica-

tions futures dans ces 3 rues. Sachez toutefois que d'éventuelles modifications d'emplacement pourraient intervenir lors de la mise en place.

Nos habitudes de conduite vont quelque peu changer et nous vous invitons, pour notre bien à tous, de faire preuve de tolérance et de collaboration à la réussite de ce projet.

De nombreuses communes voisines, ainsi que de grandes municipalités appliquent ces

## LE DÉBUT DE LA MOBILITÉ DOUCE

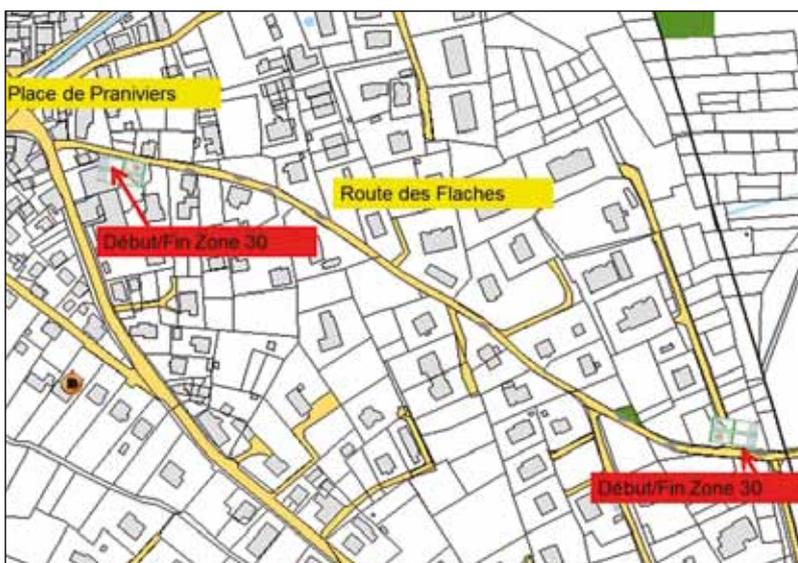
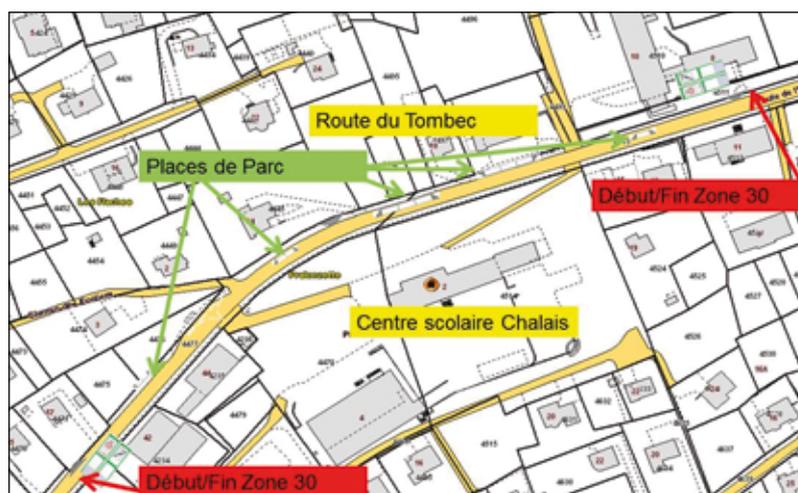
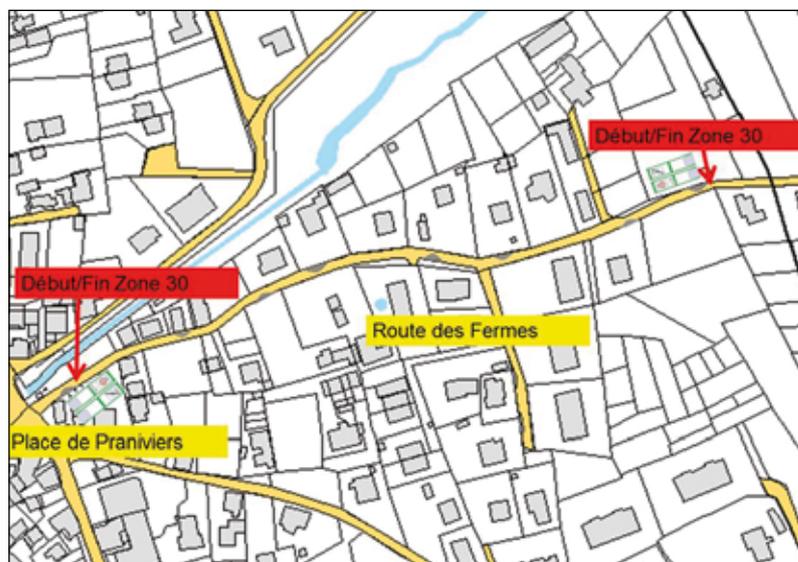
mesures et confirment positivement les démarches entreprises.

Oui, il est de notre devoir de répondre aux préoccupations de nos citoyennes et citoyens surtout en matière de sécurité du trafic. Notre intérêt est que chacun se sente bien dans notre commune.

Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous à notre prochaine assemblée primaire où je vous entretiendrai sur la nouvelle déchetterie des Etreys.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances et un bel été.

**Cédric Rudaz,**  
vice-président



# FINANCEMENT D'UN OFFICE DU TOURISME: COMMENT ÇA MARCHE?

## BASE LÉGALE

L'actuelle loi sur le tourisme du 9 février 1996 a pour but de favoriser le développement d'un tourisme de qualité dans le canton. Cette loi prévoit la répartition des tâches entre les différents partenaires, l'association faîtière du tourisme, l'Etat, la société de développement et la Commune.

L'association faîtière du tourisme, Valais Tourisme, a notamment pour tâches de participer à l'élaboration de la politique cantonale du tourisme, de représenter et défendre les intérêts du tourisme cantonal, d'assurer la promotion du tourisme cantonal, d'assurer les coordinations nécessaires avec les instances touristiques nationales et internationales. Elle est l'organe consultatif de l'Etat en matière touristique.

L'Etat du Valais a notamment pour tâches d'élaborer la politique cantonale du tourisme en collaboration avec l'association faîtière et de veiller à son application en favorisant l'équipement et la promotion touristiques, d'assurer la formation et le perfectionnement dans les professions liées au tourisme en collaboration avec les milieux concernés, de sensibiliser la population aux enjeux du tourisme.

La société de développement de Vercorin a notamment pour tâches:

- de participer à l'élaboration

de la politique locale du tourisme,

- de représenter et défendre les intérêts du tourisme local;
- d'assumer l'information, l'animation et la promotion du tourisme local;
- d'exécuter les tâches que leur délèguent les communes avec leur accord.

La Commune de Chalais a notamment pour tâches:

- d'élaborer la politique locale du tourisme en collaboration avec les sociétés;
- de développement et veiller à son application, de favoriser l'équipement et la promotion touristiques sur leur territoire;
- de percevoir les taxes touristiques, en surveiller l'affectation et l'utilisation et dénoncer les abus à l'autorité cantonale compétente.

## LES RESSOURCES

Afin de remplir les tâches confiées ci-dessus, la société de développement de Vercorin a les ressources suivantes fixées par la loi:

- la taxe de séjour;
- la taxe de promotion touristique;
- les cotisations de ses membres;
- une contribution de la Commune de Chalais;
- d'autres revenus prévus par ses statuts;
- la commune de Chalais garantit le financement des tâches qu'elle lui délègue.

## TAXE DE SÉJOUR (TS)

Une taxe de séjour est perçue auprès des hôtes non domiciliés sur la Commune de Chalais possédant une résidence, de passage ou en séjour à Vercorin ou dans son rayon d'activité. Les personnes en visite chez un membre de la famille ne sont pas assujetties au paiement de la taxe.

Le paiement de la taxe se fait à l'Office du Tourisme.

Le produit de la taxe de séjour est utilisé dans l'intérêt des assujettis. Il contribue à financer notamment:

- l'exploitation d'un service d'information et de réservation;
- l'animation locale;
- la création et l'exploitation d'installations touristiques, culturelles ou sportives.

Le 1<sup>er</sup> avril 2011 l'assemblée générale de la société de développement a accepté à l'unanimité de proposer au Conseil communal de Chalais d'augmenter la taxe de séjour. Le Conseil communal de Chalais a accepté cette demande et l'a transmise au Conseil d'Etat pour approbation.

Les budgets 2011/2012 devraient compter sur une augmentation de l'encaissement de la taxe de séjour à CHF 200'000.-, soit CHF 56'000.- supplémentaires. Cette augmentation permettra de réaliser des projets et d'améliorer les prestations de l'Office du tourisme suivantes:

## FINANCEMENT D'UN OFFICE DU TOURISME: COMMENT ÇA MARCHE?

---

- augmentation des moyens à disposition pour la mise sur pied d'animations et de manifestations;
- mise sur pied du bus navette avec le Val d'Anniviers;
- réévaluation de l'échelle des salaires (actuellement les plus bas de la destination);
- matériel de fonctionnement à remplacer.

Les nouveaux tarifs qui seront appliqués dès leur approbation seront les suivants:

### Tarif par nuit et par personne

Adulte CHF 2.50

Enfant (6-16 ans) CHF 1.25

Moins de 6 ans exonérés

### Forfait annuel par personne

Par souci de simplification administrative, les hôtes ont la possibilité de payer un forfait calculé sur la base d'une occupation de 30 nuits.

Adulte CHF 75.-

Enfant (6-16 ans) CHF 37.50

Moins de 6 ans exonérés

Le propriétaire qui loue son logement ou qui reçoit des hôtes (hors parenté), est responsable de l'encaissement des taxes de séjour et de leur versement sous peine de répondre personnellement du paiement de celles-ci.

Celui qui met en location un logement doit le faire savoir à l'organe de perception (Commune de Chalais ou Office du tourisme de Vercorin).

Quiconque se soustrait au paiement de la taxe de séjour,

fournit des indications fausses ou incomplètes aux organes compétents, leur refuse les renseignements demandés, se rend coupable de négligences graves ou de retards importants, est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à CHF 5'000.-.

Le paiement de vos taxes de séjour contribue à l'organisation de manifestations et animations dans votre station.

### TAXE DE PROMOTION TOURISTIQUE (TPT)

L'Assemblée primaire du 14 décembre 1998 a approuvé un règlement de perception d'une taxe de promotion touristique en lieu et place de la taxe d'hébergement.

Le produit de la taxe de promotion touristique est reversé à la société de développement de Vercorin pour un montant d'environ CHF 80'000.- par année. Il est utilisé pour la promotion touristique dans l'intérêt des assujettis.

### SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE VERCORIN, NOUVELLE ÉQUIPE

La dernière assemblée générale a nommé un nouveau comité de la société de développement:

- Alban Mathieu, président
- David Hitter, vice-président
- Gilles Soldati, matériel et infrastructure
- Barbara Wagemakers, relation commerçants

- Eric-Etienne Balet, relation remontées mécaniques
- Olivier Hugo, représentant Commune

Un grand merci à M. Frédéric Moix qui a œuvré presque 5 ans à la direction de l'Office du tourisme. M. Arian Kovacic a débuté son activité comme responsable de l'Office et nous lui souhaitons la bienvenue à Vercorin.

### CONCLUSION

La société de développement de Vercorin par son Office du tourisme doit répondre à des tâches bien précises afin de satisfaire nos hôtes. Les moyens supplémentaires qui lui seront donnés permettront à la société de développement et à l'Office de mieux répondre aux besoins du tourisme de Vercorin qui va subir de grands changements ces prochaines années à la suite des dernières décisions de l'assemblée primaire extraordinaire du 2 mai 2011.

**Olivier Hugo,  
conseiller communal**

# NOS ACCOMPAGNANTS-BÉNÉVOLES DE LA COMMUNE DE CHALAIS

*Le bénévolat fait du bien à l'âme.  
C'est aussi bon au corps et à l'esprit.*

De Margaret Joyce

Dans notre Commune, des personnes à la retraite ou des parents disponibles accompagnent chaque jour les enfants de 1<sup>re</sup> enfantine à la 2<sup>e</sup> primaire, de la plaine jusqu'au centre scolaire de Vercorin et vice-versa.

## MAIS QU'EST-CE QUI LES MOTIVE?



> Quelques éléments de motivation exprimés par les accompagnants bénévoles

Tous les matins, ces femmes et ces hommes prennent en charge les écoliers en bas du téléphérique et les accompagnent dans la cabine où ils veillent à ce qu'ils se comportent correctement. Arrivés à Vercorin, ils leur font traverser le passage piétons en s'assurant qu'ils regardent bien de chaque côté de la route et traversent sagement pour arriver ensuite dans la cour de l'école. Le même schéma se reproduit à 12 h 30 et 14 h 15. Certains des accompagnants effectuent une course par semaine, d'autres plus, selon leurs disponibilités. Ce n'est pas toujours facile car les enfants sont parfois exubérants, mais tellement attachants et nos accompagnants sont très soucieux de leur sécurité.

Le bénévolat est un apport essentiel à notre communauté, ainsi qu'à la solidité de notre tissu social et c'est avec reconnaissance que le conseil communal exprime tous ses remerciements à Mmes Laurence André, Carmen Fumeaux, Martine Perruchoud Hofstädter, Elisabeth Humbert, Anne-Pascale Pellissier, Gladys Rey-Fickentscher ainsi qu'à MM. Marc-Aurèle André, José Fernando et Claude Schelling.

Nous profitons de ce mot pour lancer un appel à toute personne qui voudrait donner un peu de son temps pour accompagner les enfants, une course par semaine ou plus si disponibilités, dès la rentrée scolaire, le lundi 22 août 2011. Pour toutes questions, vous pouvez contacter Françoise Scapuso au 078 748 36 70 qui se fera un plaisir de vous expliquer votre mission. En cas d'intérêt, vous êtes également conviés à participer à la rencontre des accompagnants, le 23 juin, dès 17 heures à la maison bourgeoise de Chalais.

**Françoise Scapuso,  
conseillère communale**

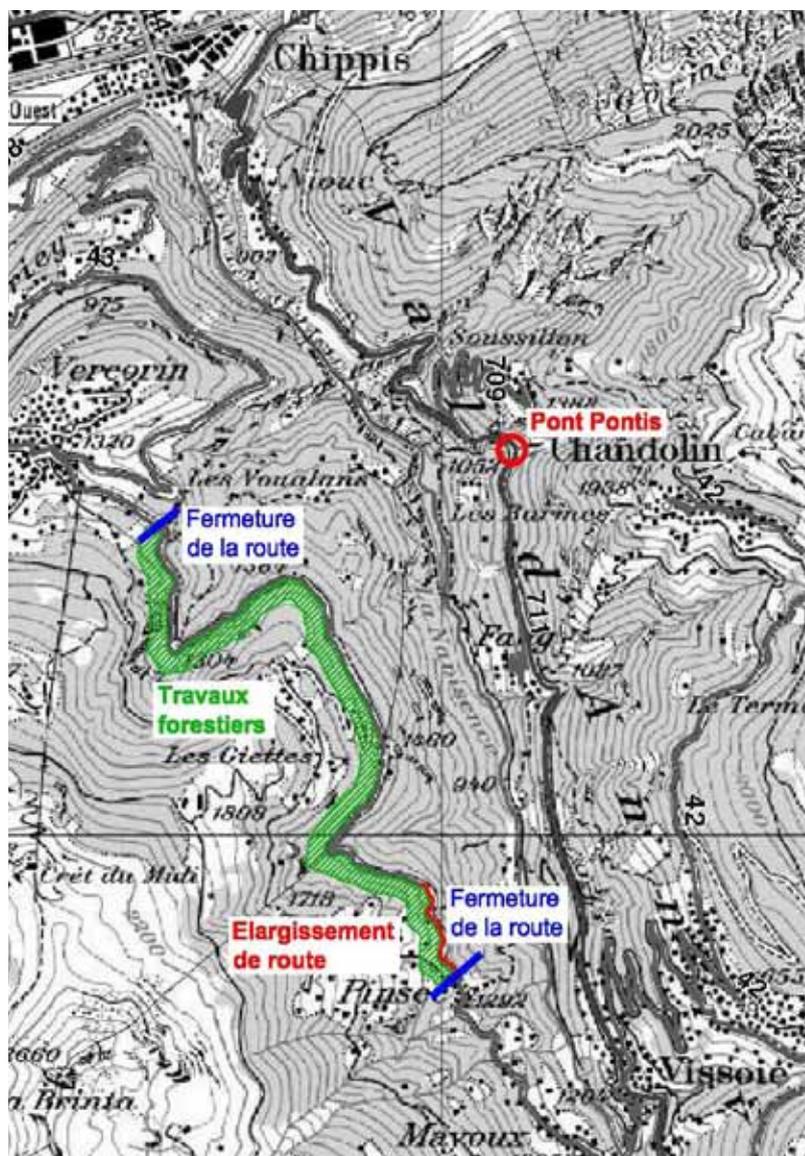


# TRAVAUX SUR LA ROUTE CANTONALE VERCORIN – PINSEC

Au cours des prochaines années, le tronçon de route reliant Vercorin à Pinsec va faire l'objet de travaux conséquents qui vont nécessiter plusieurs périodes de fermeture complète de cette route. Par contre, les chalets des Ziettes seront toujours accessibles depuis Vercorin et St-Jean par la route forestière qui sera améliorée.

Les travaux prévus consisteront en trois volets distincts, qui ne peuvent être réalisés simultanément pour des raisons organisationnelles:

**1. Coupes de bois:** les forêts qui bordent le tracé ont un rôle de protection prépondérant contre les avalanches et les chutes de pierres. Ces forêts, aujourd'hui instables et vieillissantes, nécessitent des coupes pour introduire un rajeunissement destiné à assurer sur le long terme ce rôle de protection. Il est prévu d'intervenir à la fois sur les communes de Chalais et d'Anniviers, sur une bande d'environ 50 mètres de large à l'amont de la route. La topographie ne permet pas de travailler en sécurité à proximité de la route sans une fermeture complète de celle-ci. De plus, les bois exploités seront sortis à l'hélicoptère et déposés temporairement directement sur la route pour permettre leur évacuation par camions. Les volumes attendus sont relativement importants et il ne sera pas possible de dégager la route pour les week-ends. D'autre part, pour raccourcir la période de fermeture, il est prévu de travailler certains samedis.



**2. Travaux de sécurisation:** Certains tronçons de la route sont particulièrement exposés aux dangers naturels tels que les avalanches, les chutes de pierres ou les coulées de boue. Un projet piloté par le Service des forêts et du paysage est actuellement en voie d'approbation pour la construction de mesures de protection prises en charge par le SFP. Une partie de ces travaux nécessiteront également une fermeture de la route pour des

raisons de sécurité. Il s'agit notamment de poser des ouvrages paravalanches dans certains couloirs où les avalanches parviennent fréquemment jusqu'à la route. Un désaxement de la route en 2 endroits est également envisagé comme mesure de protection dans le vallon de Crouge et au Creux du Varneç. Les travaux de sécurisation pourront toutefois être menés simultanément avec les travaux de coupes de bois.

## TRAVAUX SUR LA ROUTE CANTONALE VERCORIN - PINSEC

### 3. Travaux d'élargissement:

Le tronçon de route Vercorin – Mayoux est le seul tracé de délestage possible pour la route du Val d'Anniviers. D'ici cinq ans, sur la route Sierre – Vissoie, à l'endroit des Pontis, d'importants travaux d'assainissement du pont devront être entrepris, ce qui nécessitera également une fermeture de cet axe. Pour ce faire, il est nécessaire de rendre plus praticable le tronçon de délestage avant cette date. Le tracé actuel Vercorin – Pinsec ne permet pas le croisement de véhicules lourds avec des voitures sur plusieurs secteurs. C'est notamment le cas à proximité du village de Pinsec où le Service des routes et des cours d'eau envisage d'élargir la route. Comme il s'agit, pour la plupart des secteurs en pied de falaise, le volume des matériaux à évacuer sera particulièrement

important et nécessitera de nombreux transports. Ici également les travaux ne pourront s'effectuer avec la route ouverte et une fermeture complète, week-end compris sera nécessaire.

### PÉRIODES DE FERMETURE

Les travaux sont prévus sur plusieurs années pour éviter une fermeture prolongée de longue durée. Les périodes ont été choisies de manière à éviter une gêne trop importante lors des périodes touristiques, mais également pour permettre une exécution soignée et sécurisée des travaux. Pour cette dernière raison, une fermeture hivernale n'est pas envisageable.

Le calendrier prévu des travaux est le suivant:

- **2011:** fermeture de la route Vercorin - Pinsec du 29 août au 28 octobre pour les coupes de bois et les travaux de défense contre les dangers naturels.
- **2012:** en principe, pas de fermeture.
- **2013 et 2014:** fermeture de la route Vercorin - Pinsec sur une durée de plusieurs mois dès la mi-avril pour les travaux d'élargissement de la chaussée.
- **dès 2015 ou 2016:** exécution de la réfection du pont des Pontis.

Les autorités communales prient d'ores et déjà les usagers de faire preuve de compréhension et rappellent que ces travaux ont avant tout pour but d'améliorer leur sécurité et leur confort d'accessibilité.

Etat du Valais, SRCE



> Au cimetière de Chalais, l'espace pour les tombes cinéraires prend forme.

# COMPTES COMMUNAUX EXERCICE 2010

Les comptes 2010 bouclent à nouveau sur une note réjouissante. La marge d'autofinancement s'approche à nouveau des 2 MCHF et ceci malgré la perte des 790'000 CHF de recettes qui sévit depuis 2009.

## FONCTIONNEMENT

Les recettes de l'exercice 2010 s'élèvent à 14.3 MCHF contre 12.3 MCHF de charges. En conséquence, la marge d'autofinancement atteint 1.95 MCHF. Les amortissements ordinaires, qui selon la loi doivent atteindre un minimum global de 10%, atteignent 1.74 MCHF. L'exercice 2010 se boucle donc avec un bénéfice de 216'000 CHF. La fortune nette communale remonte ainsi à 2.3 MCHF. Les charges dépassent le budget de 6.47% alors que par rapport aux comptes 2009, elles ont accru de seulement 0.18%. Les

écarts significatifs se situent notamment au niveau du compte «Enseignement et formation» qui enregistre un surplus de charges de 476'000 CHF qui est dû à l'augmentation du traitement des enseignants, à une modification de la manière de facturer les abonnements aux transports publics des jeunes en formation et à la facturation d'une année complète des repas des enfants scolarisés à Vercoirin. Il faut aussi relever que l'incendie des Voualans a engendré des frais supplémentaires pour 72'000 CHF. 32'000 CHF concernent les moyens aériens engagés et 40'000 CHF les ressources humaines. Il faut noter que la Commune d'Anniviers a participé pour le même montant à la facture des hélicoptères.

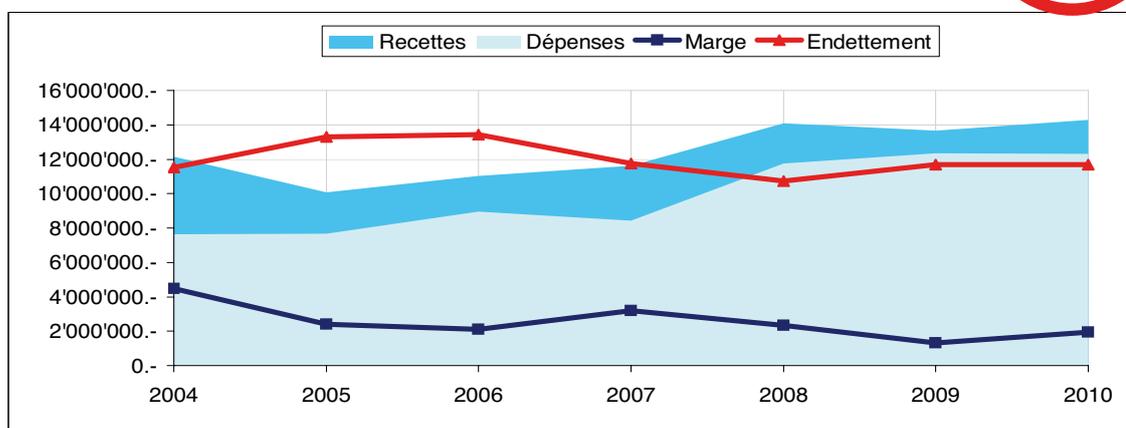
La facture de l'Etat du Valais concernant notre part à l'entretien des routes cantonales repé-

sente 164'000 CHF, soit 60'000 CHF de plus que celle de 2009. Le compte «Economie publique» a enregistré un écart important tant en comparaison avec le budget 2010 qu'avec les comptes 2009. Cette différence est due à un nouveau mode de facturation de l'électricité. En effet, depuis 2010, la Commune paie aux Forces Motrices de la Gouggra la part de l'électricité que lui octroie la concession et la revend à Sierre-Energie.

Cette opération laisse un solde positif en faveur de la Commune d'environ 150'000 CHF. Les revenus quant à eux ont augmenté principalement pour deux raisons. Premièrement la part de subventionnement du traitement des enseignants a logiquement augmenté en proportion des charges correspondantes et la vente d'électricité à Sierre-Energie.

Evolution des recettes, des dépenses, de la marge d'autofinancement et de la dette

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses	7'648'943.-	7'676'021.-	8'938'282.-	8'429'344.-	11'744'641.-	12'330'500.-	12'321'036.-
Recettes	12'133'383.-	10'067'339.-	11'033'431.-	11'611'890.-	14'097'758.-	13'648'141.-	14'277'917.-
Marge	4'484'440.-	2'391'318.-	2'095'149.-	3'182'546.-	2'353'116.-	1'317'641.-	1'956'881.-
Endettement	11'526'020.-	13'301'703.-	13'443'023.-	11'758'495.-	10'742'031.-	11'692'987.-	11'694'888.-



# COMPTES COMMUNAUX EXERCICE 2010

## Compte de fonctionnement

2010

<b>Résultat avant amortissements comptables</b>		
Charges financières	- fr.	12'321'036.33
Revenus financiers	+ fr.	14'277'917.05
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= fr.	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= fr.	<b>1'956'880.72</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>		
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	1'956'880.72
Amortissements ordinaires	- fr.	1'740'637.05
Amortissements complémentaires	- fr.	-
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-
<b>Excédent de charges</b>	= fr.	-
<b>Excédent de revenus</b>	= fr.	<b>216'243.67</b>

## Compte des investissements

Dépenses	+ fr.	2'167'204.50
Recettes	- fr.	145'552.70
<b>Investissements nets</b>	= fr.	<b>2'021'651.80</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= fr.	-

## Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	1'956'880.72
Investissements nets	+ fr.	2'021'651.80
Investissements nets (négatifs)	- fr.	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= fr.	<b>64'771.08</b>
<b>Excédent de financement</b>	= fr.	-

## Compte de fonctionnement selon les tâches

Comptes 2010

Budget 2010

Comptes 2009

	Comptes 2010		Budget 2010		Comptes 2009	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Autorité générale	820'076.66	131'182.30	855'280.00	94'200.00	854'444.98	109'384.60
Sécurité publique	736'416.35	214'673.85	574'595.00	217'800.00	680'598.30	205'068.00
Enseignement et formation	4'578'062.20	2'198'487.40	4'377'813.00	2'148'491.00	4'101'316.40	1'969'288.50
Culture, loisirs et culte	745'424.80	67'179.80	849'580.00	65'600.00	823'971.70	50'503.20
Santé	145'810.45	-	151'600.00	-	138'351.00	-
Prévoyance sociale	1'130'400.71	12'016.20	1'117'900.00	10'700.00	1'145'735.90	10'811.40
Trafic	1'889'976.75	135'963.20	1'587'900.00	118'900.00	2'024'578.13	83'372.65
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	2'763'223.70	2'144'697.55	2'424'700.00	1'940'000.00	2'766'866.58	2'114'487.90
Economie publique, yc services industriels	521'649.85	442'024.75	293'912.00	123'300.00	310'709.90	177'349.20
Finances et impôts	730'631.91	8'931'692.00	917'431.00	8'877'340.00	1'189'636.92	8'927'875.72
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>14'061'673.38</b>	<b>14'277'917.05</b>	<b>13'150'711.00</b>	<b>13'596'331.00</b>	<b>14'036'209.81</b>	<b>13'648'141.17</b>
Excédent de charges		-		-		388'068.64
Excédent de revenus	216'243.67		445'620.00		-	

## COMPTES COMMUNAUX EXERCICE 2010

La croissance des recettes représente 4.77% par rapport au budget. Il faut noter également qu'en raison des faibles chutes de neige de cet hiver, les charges liées à ce poste ont baissé de 157'000 CHF par rapport à l'année précédente.

Concernant les services publics, le compte «Eau potable»

affiche une perte de 273'000 CHF, celui des «Egouts», une perte de 27'000 CHF et celui de «l'Hygiène» une perte de 128'000 CHF. Ces pertes, financées par le ménage communal, représentent le somme de 428'000 CHF. Les recettes de ces trois comptes sont respectivement de 708'000 CHF, 612'000 CHF et 700'000 CHF.

Aperçu du bilan et du financement		Etat 31.12.2009	Etat 31.12.2010
1	Actif	26'289'996.85	26'020'623.19
	<b>Patrimoine financier</b>	<b>11'112'285.80</b>	<b>10'561'897.39</b>
10	Disponibilités	80'120.80	77'218.44
11	Avoirs	5'450'996.25	5'209'572.80
12	Placements	3'903'500.25	3'857'499.15
13	Actifs transitoires	1'677'668.50	1'417'607.00
	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>15'177'711.05</b>	<b>15'458'725.80</b>
14	Investissements propres	15'177'711.05	15'458'725.80
15	Prêts et participations permanentes	-	-
16	Subventions d'investissement	-	-
17	Autres dépenses activables	-	-
	<b>Financements spéciaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
18	Avances aux financements spéciaux	-	-
	<b>Découvert</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
19	Découvert du bilan	-	-
2	Passif	26'289'996.85	26'020'623.19
	<b>Engagement</b>	<b>22'805'272.88</b>	<b>22'256'785.55</b>
20	Engagements courants	1'060'804.43	863'450.50
21	Dettes à court terme	2'475'400.80	3'345'494.00
22	Dettes à moyen et à long terme	17'027'450.00	16'306'250.00
23	Engagements envers des entités particulières	355'818.20	355'818.20
24	Provisions	-	-
25	Passifs transitoires	1'885'799.45	1'385'772.85
	<b>Financements spéciaux</b>	<b>1'438'435.25</b>	<b>1'501'305.25</b>
28	Engagements envers les financements spéciaux	1'438'435.25	1'501'305.25
	<b>Fortune</b>	<b>2'046'288.72</b>	<b>2'262'532.39</b>
29	Fortune nette	2'046'288.72	2'262'532.39

# COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2010

	Comptes 2010		Budget 2010		Comptes 2009	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>0 Administration générale</b>	<b>820'077</b>	<b>131'182</b>	<b>855'280</b>	<b>94'200</b>	<b>854'444.98</b>	<b>109'384.60</b>
012 Exécutif	149'203		146'580		145'275.80	
020 Administration des finances et contrib.	154'474		190'800		189'132.95	
029 Administration générale, divers	467'400	131'182	472'200	94'200	466'500.63	109'384.60
098 Tâches non ventilées	49'000		45'700		53'535.60	
<b>1 Sécurité publique</b>	<b>736'416</b>	<b>214'674</b>	<b>574'595</b>	<b>217'800</b>	<b>680'598.30</b>	<b>205'068.00</b>
100 Cadastre	113'407	42'401	127'500	54'000	155'537.15	40'773.10
101 Justice divers		2'020				3'000.00
102 Police de l'habitant et étrangers	90'844	33'327	105'800	57'000	97'519.00	44'037.50
113 Corps de police locale	153'912	12'769	156'000	10'000	143'396.90	12'583.45
122 Chambre pupillaire	20'935		7'400		9'465.95	
140 Police du feu	148'290	55'989	59'295	45'300	83'311.05	53'483.45
150 Administration	5'000		5'000		5'000.00	
160 Protection civile	88'835	68'169	35'400	51'500	107'998.25	51'190.50
198 Tâches non ventilées	84'233		78'200		65'000.00	
<b>2 Enseignement et formation</b>	<b>4'578'062</b>	<b>2'198'487</b>	<b>4'377'813</b>	<b>2'148'491</b>	<b>4'101'316.40</b>	<b>1'969'288.50</b>
210 Ecole primaire	2'676'014	1'318'595	2'547'642	1'282'328	2'453'668.25	1'136'733.50
211 Ecole secondaire - Cycle d'orientation	1'453'619	879'892	1'421'771	866'163	1'394'329.80	832'555.00
220 Ecoles spécialisées	44'175		21'400		17'520.00	
239 Autres tâches formation professionnelle	43'571		26'000		8'463.35	
260 Hautes écoles spécialisées	7'339				7'335.00	
298 Tâches non ventilées	350'000		361'000		220'000.00	
<b>3 Culture, loisirs et culte</b>	<b>745'425</b>	<b>67'180</b>	<b>849'580</b>	<b>65'600</b>	<b>823'971.70</b>	<b>50'503.20</b>
300 Bibliothèque	112'269	20'774	110'000	18'000	98'873.80	12'075.00
303 Sociétés locales	66'049		73'600		69'622.50	
309 Autres tâches culturelles	89'241	25'000	95'100	25'000	90'724.70	25'000.00
310 Monuments historiques et prot. des sites		1'000				
330 Parcs publics et chemins pédestres	61'428	5'090	66'200	2'000	73'948.25	3'548.20
340 Sports	165'839	15'316	124'000	20'600	95'467.15	9'880.00
390 Eglise catholique romaine	155'795		160'000		162'392.55	
391 Eglise réformée évangélique	13'860		13'580		13'860.00	
398 Tâches non ventilées	80'943		207'100		219'082.75	

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2010

	Comptes 2010		Budget 2010		Comptes 2009	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 Santé	145'810		151'600		138'351.00	
440 Centre médico-social régional	101'487		96'000		86'806.15	
460 Prophylaxie dentaire	42'389		50'000		48'646.85	
5 Prévoyance sociale	1'130'401	12'016	1'117'900	10'700	1'145'735.90	10'811.40
500 Agence AVS	18'146	12'016	15'300	10'700	15'711.00	10'811.40
520 Assurance maladie	340'347		325'000		317'696.90	
530 Prestations complémentaires AVS et AI	155'325		138'000		144'061.80	
541 Garderie d'enfants, crèches	230'811		231'500		257'165.25	
550 Handicapés	250'628		230'800		225'222.20	
580 Aide sociale individuelle	93'461		114'200		123'457.10	
582 Fonds cantonal pour l'emploi	41'683		38'100		37'421.65	
598 Report des investissements			25'000		25'000.00	
6 Trafic	1'889'977	135'963	1'587'900	118'900	2'024'578.13	83'372.65
610 Routes cantonales	268'607		153'000		219'579.05	
620 Réseau des routes communales	571'916	1'584	516'300	1'200	752'054.88	1'274.70
621 Parkings et places de stationnement	1'064	33'683	3'000	28'700	3'805.35	19'917.30
622 Ateliers	83'039		48'000		136'595.25	
650 Entreprises de trafic régional	42'290		36'000		39'195.40	
651 Entreprises de trafic local	16'317		19'000		14'153.75	
698 Autres tâches relatives au trafic	906'744	100'696	812'600	89'000	859'194.45	62'180.65
7 Protection et aménag. de l'environnement	2'763'224	2'144'698	2'424'700	1'940'000	2'766'866.58	2'114'487.90
700 Approv. et alimentation en eau potable	981'266	708'061	861'650	645'000	862'482.70	683'786.15
710 Assainissement des eaux usées	326'791	612'243	230'300	570'000	356'801.34	609'530.85
711 Station d'épuration des eaux usées	312'258		335'000		334'121.40	
720 Traitement des déchets	627'938	700'464	530'550	645'000	609'001.89	688'520.20
721 Usine d'incinération des déchets	200'647		191'400		207'120.90	
740 Cimetières, crématoires et columbariums	-15'086	-1'668	11'000	2'000	5'810.30	100.00
750 Correction des eaux	16'254	34'685	20'000	8'000	19'290.15	40'868.70
790 Aménagement du territoire	76'729	90'913	68'800	70'000	66'841.05	91'682.00
792 Construction de logements	97'052		100'000		135'809.00	
798 Tâches non ventilées	139'375		76'000		169'587.85	

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2010

	Comptes 2010		Budget 2010		Comptes 2009	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 Economie publique	521'650	442'025	293'912	123'300	310'709.90	177'349.20
800 Agriculture	36'861	34'365	54'912	28'300	41'949.00	51'253.85
801 Irrigation	4'367		4'000		4'347.00	
810 Sylviculture	1'106		1'000		1'161.10	
830 Société de développement	166'738	57'779	182'000	95'000	188'912.60	116'099.35
839 Autres sociétés						9'996.00
840 Industrie, artisanat et commerce	31'129		43'600		38'022.50	
860 Electricité	194'364	349'881				
898 Tâches non ventilées	87'085		8'400		36'317.70	
9 Finances et impôts	730'632	8'931'692	917'431	8'877'340	1'189'636.92	8'927'875.72
900 Impôts personnes physiques	161'191	7'566'197	120'000	7'586'500	169'752.15	7'539'221.50
901 Impôts personnes morales		461'513		427'000	437'079.15	566'613.15
920 Péréquation financière	58'931	75'000	58'931		58'931.40	100'000.00
940 Intérêts	474'971	579'496	634'500	578'500	532'894.07	487'845.87
942 Immeubles du patrimoine financier	5'107	35'640	4'000	35'640	5'127.10	38'200.00
943 Domaines		151'242		172'000		138'646.50
998 Tâches non ventilées	16'500	62'605	90'000		-28'745.05	

### Situation des comptes séparés des services publics

2010

#### Eau potable

Amortissements cumulés de 1974 à 2009	8'111'924.-
Amortissement 2010	370'000.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2009	2'768'763.-
Résultat de fonctionnement 2010	96'795.-
<b>Solde du compte séparé</b>	<b>5'616'366.-</b>

#### Egouts

Amortissements cumulés de 1974 à 2009	2'695'641.-
Amortissement 2010	100'000.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2009	2'311'712.-
Résultat de fonctionnement 2010	73'194.-
<b>Solde du compte séparé</b>	<b>410'735.-</b>

#### Hygiène

Amortissements cumulés de 1974 à 2009	918'943.-
Amortissement 2010	50'000.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2009	-1'445'758.-
Résultat de fonctionnement 2010	-78'121.-
<b>Solde du compte séparé</b>	<b>2'492'821.-</b>

# COMPTES COMMUNAUX EXERCICE 2010

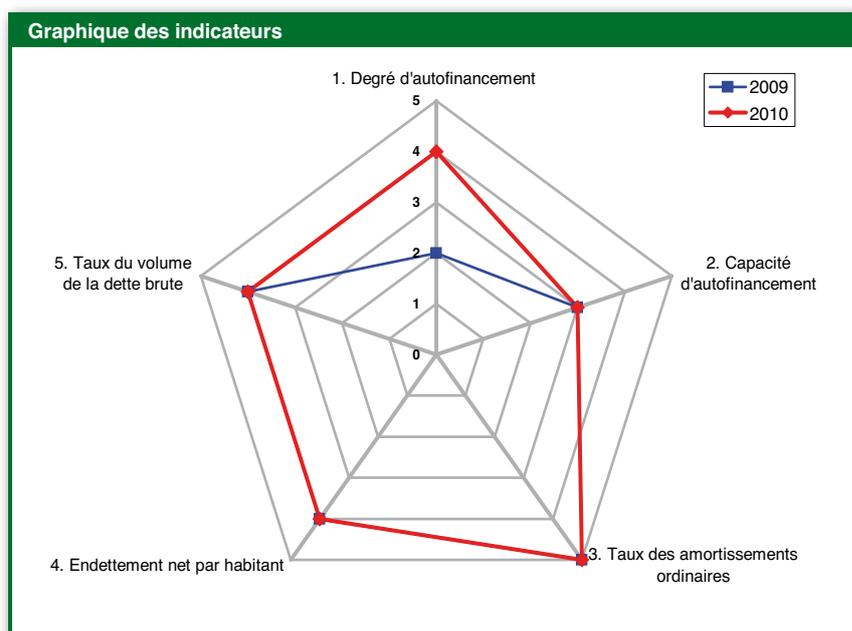
## INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissements 2009 s'élevaient à 2.1 MCHF pour des recettes de 145'000 CHF. Le taux de réalisation des investissements bruts par rapport au budget est très bon puisqu'il se situe à hauteur de 94%.

Les ouvrages importants effectués durant l'année 2010 ont été les suivants:

- le remplacement de l'équipement scénique de la salle polyvalente de Chalais;
- la réfection de la rue Centrale de Chalais, soit le changement des canalisations d'eau potable, d'eaux usées claires, de l'éclairage et le revêtement routier;
- la construction d'une route à l'impasse de Marolli;
- la réfection du chemin de Tracuit à Vercorin;
- l'aménagement de la place de parc devant la baraque du Bisse à Vercorin;
- l'achat des terrains et les premiers travaux de la future déchetterie des Etreys;
- l'aménagement du cimetière de Chalais.

Compte des investissements par tâche	Comptes 2010		Budget 2010	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Autorité générale	-	-	-	-
Sécurité publique	84'233.00	-	-	-
Enseignement et formation	169'124.45	-	180'000.00	-
Culture, loisirs et culte	27'443.45	-	-	-
Santé	-	-	-	-
Prévoyance sociale	-	-	-	-
Trafic	728'255.15	7'276.00	903'500.00	129'000.00
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts,	1'116'063.25	138'276.70	1'202'500.00	80'000.00
Economie publique, yc services industriels	42'085.20	-	15'000.00	-
Finances et impôts	-	-	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>2'167'204.50</b>	<b>145'552.70</b>	<b>2'301'000.00</b>	<b>209'000.00</b>
Excédent de dépenses		<b>2'021'651.80</b>		<b>2'092'000.00</b>
Excédent de recettes	-		-	



# NOUVEAU RESPONSABLE DE L'OFFICE DU TOURISME DE VERCORIN

Après trois ans à la tête de l'Office du tourisme de Vercorin, M. Frédéric Moix a eu le désir de s'orienter vers de nouveaux horizons professionnels. Il est remplacé par M. Arian Kovacic, diplômé de l'Ecole Suisse du Tourisme de Sierre.

Suite à l'obtention de son diplôme, M. Kovacic a essentiellement travaillé dans le domaine de l'immobilier. Aujourd'hui, il se réjouit de cette opportunité afin de travailler dans son domaine et de

reprendre la responsabilité d'une station en constante évolution.

## MES PRIORITÉS

*«Je souhaite continuer sur les pas de mon prédécesseur qui a effectué un travail exemplaire. Par ailleurs, il est important de suivre la stratégie touristique qui avait été définie conjointement avec le Conseil communal et divers acteurs du tourisme de la station. Une attention toute particulière sera apportée à*

*notre bonne collaboration avec la région touristique afin de créer des produits communs qui peuvent s'adapter à la stratégie de Vercorin Tourisme.»*



> Arian Kovacic, nouveau directeur de l'OT de Vercorin

Le Conseil communal adresse ses sincères remerciements à M. Frédéric Moix pour l'excellent travail accompli durant ces années à la tête de l'Office du Tourisme et souhaite à M. Arian Kovacic, la plus cordiale bienvenue à Vercorin et plein succès dans l'exercice de ces nouvelles fonctions.

## NOUS POURRIONS MANQUER D'EAU!

Les chaleurs persistantes de ces dernières semaines, ainsi qu'un manque de précipitations ont provoqué des besoins importants en eau et nos sources d'approvisionnement risquent de ne pouvoir satisfaire la demande.

En conséquence, nous demandons impérativement à toute la population de la Commune de veiller à utiliser l'eau potable à bon escient et à ne pas la gaspiller. La situation actuelle est celle d'un été sec, voire très sec. Il manque deux mois de pluie; les nappes phréatiques ont déjà leur niveau d'été et la situation ne pourra pas être rétablie d'ici là\*.

Afin d'éviter un manque d'eau et d'en assurer l'approvisionne-

ment, nous vous prions de vous conformer aux règles suivantes:

- Pendant la journée, il est catégoriquement interdit d'arroser les pelouses, terrains, jardins, etc.
- Un arrosage restreint pendant la nuit, est toléré.
- Un bon arrosage de 10 à 20 litres / m<sup>2</sup> (1 à 2 cm d'eau) deux fois par semaine suffit pour entretenir une pelouse.
- Il est interdit de laisser couler l'eau en continu dans les abreuvoirs à bestiaux. Seules les quantités strictement nécessaires peuvent être soutirées du réseau.
- Le lavage des voitures, places, etc., au moyen d'eau potable est formellement interdit. Les voitures doivent être lavées dans les installa-

tions prévues spécialement à cet effet.

- Toutes autres mesures personnelles destinées à une utilisation rationnelle de l'eau sont les bienvenues.

## ARROSONS INTELLIGEMMENT!

Trop d'eau est inutile, car cette dernière sera perdue dans le sol et lessivera les engrais dans la nappe phréatique. De plus, un arrosage trop fréquent risque d'augmenter les problèmes phytosanitaires.

Nous comptons donc sur la collaboration de chacune et chacun et nous vous en remercions d'avance.

\*Source: [www.swissinfo.ch](http://www.swissinfo.ch)

# MOLOK OU DÉCHETTERIE?

---

Que sommes-nous supposés trouver dans un molok? Selon ce que nous avons pu voir durant les derniers mois, toutes sortes de déchets: de la ferraille, du papier, du plastique, et bien d'autres choses encore; nous y avons trouvé des pneus, un pare-choc de voitures, des vélos, ainsi que de nombreux

déchets recyclables comme du plastique, du verre et du papier.

Ce que nous jetons dans les moloks est acheminé à l'usine de traitement des déchets (l'UTO) dans le but d'y être éliminé par crémation. Nos déchets partent en fumée et

nous les retrouvons dans l'air que nous respirons! En d'autres termes: «Nous respirons ce que nous jetons!» Il existe de nombreux endroits où apporter nos déchets de façon à ce qu'ils soient éliminés de manière consciencieuse. De plus, chaque année, nous nous efforçons d'amener une prestation supplémentaire (recyclage de l'aluminium, des capsules Nespresso...). Vous trouvez d'ailleurs le «Guide d'évacuation des déchets» sur notre site Internet. Nous faisons donc appel à votre bon sens et vous demandons, pour notre bien-être à tous et pour la beauté de notre paysage, de vous référer à ce guide ainsi qu'aux nouveaux autocollants apposés sur les moloks afin de respecter le tri sélectifs de vos déchets. Nous vous remercions d'avance pour votre participation.



> Les travaux de réfection des rues de la Rèche et de la Pharmacie sont terminés

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

### Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Case postale 22  
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11  
Fax 027 459 11 00  
[chalais@chalais.ch](mailto:chalais@chalais.ch)  
[www.chalais.ch](http://www.chalais.ch)

## DÉCHETTERIES

Déchetterie de Chalais  
M. Alain DUBUIS

Déchetterie de Vercorin  
M. Jean-Bernard DEVANTHERY

Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, pneus, frigos, ferraille et déchets végétaux.

	Été dès le 15 mars	Hiver dès le 15 novembre
Lundi	16 h à 19 h	
Mercredi	16 h à 19 h	13 h à 15 h
Samedi	10 h à 12 h 13 h à 15 h	10 h à 12 h

## FONDATION CLÉMENTINE ET MAURICE ANTILLE

La Fondation Clémentine et Maurice Antille soutient, par des bourses et des prêts d'étude et de formation, la formation postobligatoire des jeunes bourgeois de sexe masculin.

Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à l'Administration communale, impérativement avant le 30 septembre, pour l'année scolaire en cours. Les formulaires de demande sont à disposition au Secrétariat communal ou sur le site [www.chalais.ch](http://www.chalais.ch).

## BOURSES ET PRÊTS D'HONNEUR POUR ÉLÈVES, ÉTUDIANTS ET APPRENTIS

Les demandes de subsides doivent être adressées sur formulaire ad hoc à commander auprès de l'Etat du Valais, Section des bourses et prêts d'honneur, av. de France 8, 1950 Sion (tél. 027 606 40 88) et envoyées dans les délais suivants:

- jusqu'au 25 juillet pour les personnes commençant leur formation en automne
- jusqu'au 20 février pour les personnes commençant leur formation au printemps

Plus d'informations sur le site [www.chalais.ch](http://www.chalais.ch) (Services – Administration – Formation professionnelle) ou directement par email à l'Etat du Valais: [decs-bourses@admin.vs.ch](mailto:decs-bourses@admin.vs.ch)